LE MERITE 82

Bulletin de liaison de la section 82

de l'Ordre National du Mérite

N° 6

JANVIER 2010

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers Compagnons,

Avant tout bonne et heureuse année 2010 ; le bureau de la Section et moi-même vous souhaitons beaucoup de joies, la meilleure santé possible et l'occasion de nombreuses rencontres conviviales où la parole et l'écoute sont de règle et permettent des échanges amicaux et fructueux.

Les thèmes proposés pour l'année 2010 par notre Président National, le général François KOSCHER, est le recrutement.

Je voudrais citer quelques chiffres nationaux que l'on n'a pas l'habitude de connaître : l'Association compte 36 000 compagnons environ, répartis dans 127 Sections dont 5 à l'étranger ; chiffre important certes, mais insuffisant sachant qu'il y a plus de 187 871 compagnons décorés. Nous avons donc à recruter et inciter les décorés anciens ou nouveaux à rejoindre notre Section ; si vous apercevez quelqu'un avec un ruban bleu, n'hésitez pas à l'aborder avec diplomatie, posez-lui la question de savoir s'il a adhéré à notre Association. Si nous voulons assurer la pérennité de celle-ci, l'augmentation du nombre des compagnons est une nécessité.

Enfin, je vous engage à continuer à développer l'entraide et le civisme, notamment auprès des jeunes.

Ainsi que l'indiquait notre Président National : « Le rayonnement de notre Association est notre priorité commune. »

J. Garrisson

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2009

L'assemblée générale ordinaire s'est déroulée le 25 octobre 2009 dans les locaux du 17ème RGP, avenue du 10ème Dragon à Montauban.

Le Colonel commandant le régiment a adressé à l'assemblée des paroles de bienvenue et a rappelé son soutien aux valeurs de l'ordre du mérite.

A titre personnel, le Président Garrisson a tenu à offrir au Colonel un très ancien plan concernant un projet d'agrandissement du 17ème RGP.

Après une minute de silence en mémoire des Compagnons disparus au cours de l'année 2009, le Président passe la parole au Commandant adjoint de la maison d'Arrêt de Montauban pour son exposé sur le thème : « Présentation de l'institution pénitentiaire », dont on trouvera ci-après un résumé.

L'assistance intéressée par cet exposé pose de nombreuses questions.

Les travaux sont suspendus quelques minutes pour attendre l'arrivée des personnalités invitées.

Après avoir accueilli Madame Danièle Polvé-Montmasson, Préfète de Tarn-et-Garonne, Mme Brigitte Barèges, Député-Maire de Montauban et Monsieur Astoul, représentant Monsieur Jean-Michel Baylet, Président du Conseil Général, les travaux peuvent reprendre.

Le président propose d'aborder les questions à l'ordre du jour :

1°) Nombre d'adhérents

Le Président fait état du bilan des inscriptions pour la Section de Tarn-et-Garonne. Il souligne avec satisfaction que le nombre d'inscrits reste stable (il serait même en légère augmentation). Le nombre de 150 est atteint cette année. Toutefois, pour le rayonnement de l'Ordre, il est important de poursuivre et de soutenir les efforts de communication et de recrutement.

2°) Calendrier des manifestations annuelles

Le Président rappelle que l'année 2013 sera celle du 50ème anniversaire de la création de l'Ordre et qu'à l'occasion de cette commémoration la section du département organisera des manifestations.

Quelques dates à retenir pour cette année :

- Le 15 janvier 2010 à 16h, comme tous les ans, nous fêterons la Coque des rois » à la salle Saint Joseph.
- Le concert Rétina fera également partie de nos manifestations. Il aura lieu le 14 mars en l'Eglise St Etienne à Sapiac à Montauban à 15h.
- Quant à la sortie de printemps, elle aura lieu le 7 juin 2010. La destination sera communiquée ultérieurement.
- L'assemblée générale se tiendra le dimanche 24 octobre.

3°) Remise des brevets

Le Président appelle individuellement les nouveaux nommés et promus afin de leur remettre les brevets émanant de la Chancellerie.

4°) L'élection de deux membres du Conseil d'administration

Le Président présente à l'assemblée deux candidats et propose de passer au vote. A l'unanimité, les candidats sont élus. Il s'agit de Madame Danielle Carral et de Monsieur Michel Gabach.

Le Président félicite et remercie les nouveaux élus et se tourne vers Mademoiselle Brousset pour lui adresser ses plus chaleureux remerciements pour le dévouement et la compétence dont elle a fait preuve, pendant 30 ans, dans ses fonctions de secrétaire. Le Président lui remet la médaille d'honneur de l'association nationale des membres de l'ONM et une lettre de félicitations du général Kocher, Président national.

5) Commission d'entraide

Avant de passer au vote des rapports d'activité et financier, la parole est donnée au Docteur Marion pour faire le compte-rendu des actions de solidarité menées conjointement avec son épouse auprès de personnes malades ou isolées.

Avant d'exposer son bilan, il tient à rassurer, avec humour, l'assemblée sur les risques potentiels de la grippe A.

6) Présentation du rapport d'activité par la Secrétaire

A la fin de son exposé, Mlle Brousset nous fait part, non sans émotion, de sa satisfaction de passer le relais après toutes ses années d'implication, au sein de l'association, en tant que secrétaire.

7) Rapport financier par la trésorière

Le Président félicite et remercie la trésorière pour sa compétence dans cette tâche parfois ingrate.

Avant de clore les travaux, le Président donne la parole aux personnalités présentes :

M. Astoul, Conseiller général,

Mme Brigitte Barèges, Député-Maire de Montauban,

Et Mme Danièle Polve-Montmasson, Préfète de Tarn-et-Garonne.

Les travaux étant terminés, les personnalités invitées et les compagnons se dirigent vers la stèle du 17ème RPG pour y déposer une gerbe en mémoire des soldats morts pour la France.

Après la cérémonie, nous nous sommes retrouvés, au mess des officiers, pour une apéritif offert aimablement par la Mairie de Montauban.

Un excellent déjeuner, pris en commun à l'hôtel Mercure de Montauban, a terminé cette journée.

Allocution de Madame POLVE-MONTMASSON, Préfète de Tarn-et-Garonne à l'occasion de l'AG du 25 octobre 2009 dans les locaux du 17è RGP

Mme le Député-maire de Montauban
M. le Conseiller général,
M. le Président départemental de l'ONM,
Colonel[1],
Mesdames et Messieurs, chers Compagnons,

Merci, colonel, de m'accueillir à nouveau au sein de votre régiment.

Vous me voyez très heureuse d'être aujourd'hui parmi vous et très honorée de pouvoir saluer les membres de la Section tarn-et-garonnaise de l'Ordre National du Mérite.

Cet ordre, auquel nous marquons, aujourd'hui, par notre présence toujours aussi nombreuse, notre attachement, s'inscrit dans cette tradition républicaine qui tend à honorer, de l'école à la vie professionnelle, les plus méritants des serviteurs de la Nation. Ceux qui, quelles que soient leurs origines, remplissent leurs fonctions de façon exemplaire, avec efficacité, intelligence et dévouement, œuvrent pour les autres, pour le bien collectif, pour les valeurs républicaines auxquelles nous sommes profondément attachés.

C'est ainsi que l'Ordre national du Mérite peut être fier d'accueillir *aujourd'hui* dans ses rangs des citoyens issus de toutes les composantes de la Nation, à la mesure de leur participation à l'activité, à la richesse, à la solidarité, à la défense et au rayonnement de notre pays.

Nous devons faire en sorte que *demain*, les promotions prennent mieux en compte ce qu'est, aujourd'hui, la société française, ce qu'ont été ses évolutions récentes, ce que sont désormais ses attentes et ses priorités en matière, notamment, d'enseignement, de recherche, de formation et de solidarité nationale.

Pour cela, encore faut-il les rechercher. C'est l'intention qu'a nettement affirmé le président de la République, après avoir marqué sa volonté que chaque promotion de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite soit strictement paritaire, à l'exception, bien sûr, des ministères pour lesquels le vivier demeure essentiellement masculin[2].

[1] DMD.
[2] défense et anciens combattants

Il a, en outre, vous le savez, arrêté deux nouvelles mesures :

- portant la plus grande attention aux personnes d'origine modeste, engagées très jeunes dans la vie active et qui, au prix de courage et de volonté, ont accédé à d'importantes responsabilités, il a décidé d'augmenter la promotion du Travail, dont le nombre de croix sera ainsi doublé en 2009 et triplé en 2010 ;

- sensible au rôle essentiel du bénévolat, il a, par ailleurs, décidé de créer, à l'instar de la promotion du Travail, une promotion du Bénévolat associatif. Préparée et présentée par le Premier Ministre, elle sera interministérielle et aura pour vocation de reconnaître et de récompenser les mérites des bénévoles, notamment dans le champ de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de l'humanitaire.

C'est à ces conditions et dans cet esprit que, tous ensemble, nous saurons conférer aux distinctions des mérites consacrées par l'Ordre National du Mérite, l'esprit et les valeurs qui lui ont inspiré sa création.

En effet, il y a, pour cette distinction, beaucoup d'appelés et bien peu d'élus et, si j'en juge par l'acharnement parfois légitime, parfois moins, de certains pour l'obtenir, on peut affirmer que 46 ans après sa création, l'Ordre National du Mérite est une des très belles et grandes institutions françaises.

Une décoration ne donne aucun droit supplémentaire mais, par contre, elle crée des devoirs nouveaux et, d'abord, celui de l'exemplarité dans la vie quotidienne, dans la vie professionnelle et dans la vie sociale.

L'association nationale de l'Ordre National du Mérite conduit une action irremplaçable dans la défense du prestige de l'Ordre, mais aussi au plan social en créant cette fraternité entre ses membres et en venant en aide à ceux et à celles qui, éprouvés par les circonstances de la vie, ont besoin à un moment de leur existence d'une assistance morale et parfois matérielle.

Ces valeurs de solidarité sont d'autant plus importantes que nous traversons actuellement une grave crise économique. Même si des signes sont encourageants en matière de reprise (et le plan de relance gouvernemental y a largement contribué), même si notre département en terme de hausse du chômage résiste mieux que les autres départements de Midi-Pyrénées, l'emploi et plus précisément l'emploi des jeunes, est très préoccupant.

16% des demandeurs d'emploi sont des jeunes de moins de 26 ans et nous avons, en Tarn-et-Garonne, 2400 jeunes qui sont en recherche d'emploi.

Pour y remédier, l'Etat propose, dans son plan national de soutien à l'emploi, six mesures exceptionnelles pour faciliter l'insertion des jeunes de moins de 26 ans dans le monde du travail. L'absence de 1ère expérience professionnelle pour un jeune est souvent rédhibitoire pour entrer dans la vie active. Avec les collectivités locales, les associations – et je sais que beaucoup d'entre vous y sont investis – peuvent jouer un rôle déterminant en leur offrant cette première expérience professionnelle rémunérée sur la base d'un contrat d'un an pris en charge par l'Etat qui laisse à l'association employeur une charge d'un peu moins de 100 euros/mois.

En attendant la sortie de la crise, l'entraide prend tout son sens dans une période où la vie devient plus difficile, voire douloureuse pour un grand nombre de nos concitoyens.

C'est pourquoi j'ai à cœur, chaque année, de venir vous saluer, au nom de l'Etat, car vous ne vous contentez pas de porter fièrement à votre revers ce petit signe bleu qui vous différentie des autres, vous montrez, en toutes circonstances, que vous en êtes dignes par l'action que vous menez auprès de ceux qui traversent des moments difficiles et, ainsi, vous renforcez encore le prestige de notre ordre.

Je vous remercie.

Au revoir, Madame Danièle Polve-Montmasson, Préfète de Tarn-et-Garonne, nommée Préfète de l'Aveyron par décret du 25 novembre 2009 ; la Section du Tarn-et-Garonne voit le départ de sa Présidente d'Honneur avec un grand regret en raison de l'intérêt porté aux diverses activités du département, témoigné, entre autres, par la remarquable exposition des Mariannes, à l'occasion du centenaire du département, dont elle a été l'inspiratrice.

Allocution de M. ASTOUL, Conseiller général, représentant M. J.-M. BAYLET, Président du Conseil général, Sénateur, ancien ministre

M. le Président de la Section départementale de l'ONM
Mme la Préfète,
Mme le Député
M. le Colonel, Chef de Corps du 17ème RGP
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, d'excuser M. Jean-Michel Baylet, Président du Conseil général, qui ne peut se trouver parmi vous aujourd'hui, mais qui m'a demandé de vous adresser ses pensées les plus amicales et son soutien à votre Section, à ses membres et à son action.

Je tiens, en son nom et au mien, à vous saluer et à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres de votre Bureau pour l'action que vous menez. Vous fédérez autour de vous, avec dynamisme, esprit de solidarité et respect, des valeurs morales de votre ordre, des femmes et des hommes que je salue et qui ont mérité de la Nation française.

Appartenir à un Ordre est une forme suprême de distinction.

Lorsqu'il a créé votre ordre en 1963, le président de la République, Charles de Gaulle, a voulu instituer, à côté de la Légion d'Honneur, un deuxième ordre destiné à récompenser les « mérites distingués » civils et militaires. Il a voulu aussi que les femmes puissent être honorées au même titre et sur les mêmes critères de mérite que les hommes.

Votre Ordre récompense les citoyens qui ont servi notre pays dans le respect et l'affirmation des grands principes de la République française et de ses valeurs.

Notre société moderne fait de plus en plus appel aux citoyens, à titre individuel, mais surtout comme acteurs de la vie économique, sociale, culturelle. Il est donc normal d'honorer, à côté de ceux qui ont mérité au titre de la défense de notre pays, toutes celles et ceux qui ont manifesté avec éclat, au plan individuel et au plan social, leur exemplarité et leur apport constructif à notre Nation.

Ici, sont reconnus l'intelligence, le talent, l'engagement citoyen, l'exemplarité, la générosité et le dévouement à la société. Cette reconnaissance s'exerce sans discrimination, en prenant en compte le mérite de femmes et d'hommes d'horizons divers et d'aspirations différentes, originaires de tous groupes sociaux.

Je tiens à saluer chez vous le sens de l'engagement et cette règle qui ne lie pas l'avancement dans les grades à l'ancienneté, mais à la continuité de l'engagement au service de tous, à la recherche de mérites nouveaux. Cela n'est pas commun de nos jours. En effet, cela exige de la constance, de la volonté, du sens moral, voire de l'abnégation.

Pour toutes ces qualités qui vous ont fait mériter la reconnaissance de la République et que vous continuez à pratiquer et à transmettre, soyez remerciés.

Allocution de Madame Brigitte BAREGES, Député-maire

Monsieur le Président,

Je suis très heureuse comme chaque année et très honorée d'être parmi vous dans les locaux du 17ème Régiment de Génie Parachutiste dont les liens d'amitié et de fraternité avec la ville de Montauban sont anciens et profonds.

Je remercie plus particulièrement aujourd'hui la présence du Colonel Jouslin de Noray qui nous a retracé l'historique de la création de l'ONM par le Général de Gaulle en 1963.

Cette année, Monsieur le président, votre bureau s'enrichit de deux maillons particulièrement émérites. Madame Carral, dont j'ai eu l'occasion d'apprécier les compétences dans le secteur social difficile et Michel Gabach dont le nom est attaché, depuis de nombreuses générations, à la ville de Montauban.

Tout à l'heure, il a été rappelé que le Général de Gaulle avait tenu à ce que cette distinction de l'Ordre national du Mérite soit ouverte dès l'origine aux femmes et je constate avec plaisir que, sur ce point, la parité est presque respectée si j'en crois la remise de brevets que vous avez effectuée tout à l'heure, puisque 3 femmes ont été honorées contre 5 hommes, ce qui est manifestement un progrès et qui correspond d'ailleurs aux vœux du Président de la République qui a exigé que, dans les Ordres nationaux désormais, cette parité soit, chaque année, respectée.

Parmi les femmes, je voudrais plus particulièrement honorer aujourd'hui Mademoiselle Brousset qui, après 30 ans de loyaux services au secrétariat de votre association, a décidé de passer la main à Madame Carral. Elle a rappelé ses liens avec Maître Berchaud qui fut votre prédécesseur en tant que président de l'association et à qui j'ai moi-même succédé sur le plan professionnel, il y a de très nombreuses années déjà.

Le docteur Marion nous a rappelé avec beaucoup d'humour qu'il veillait soigneusement sur la santé de nos Compagnons et qu'il se faisait fort d'être un véritable barrage à la grippe H1 N1 qui, selon ses dires, « ne passera pas » parmi vos rangs.

Je suis heureuse de constater que votre moral comme vos finances se portent bien et ne peux que vous encourager à poursuivre l'ensemble de vos manifestations annuelles. Ainsi, comme vous m'y avez invitée, je prendrai en considération la date de 2013 au cours de laquelle vous comptez

fêter le cinquantenaire de la création de l'Ordre. Je peux vous confirmer que la Mairie de Montauban sera présente pour ce rendez-vous incontournable comme elle a su le faire, au cours de l'année du Bicentenaire de la création du département, en finançant le concert organisé par votre association à Eurythmie.

Il n'est jamais inutile de rappeler la devise de votre association « être décoré de l'Ordre national du mérite n'est pas une fin en soi », ce qu'en son temps a dit aussi un certain Salluste, homme politique et historien romain : « La gloire que donnent les richesses et la beauté est passagère et fragile ; le mérite, au contraire, est un bien éclatant, impérissable. »

Je ne puis que conclure en souhaitant que l'esprit de l'Ordre National du Mérite continue à porter aujourd'hui le respect de ces valeurs fondamentales et fondatrices de notre société que sont le civisme, le respect de soi et des autres ou l'entraide face à l'égoïsme et aux comportements individualistes.

Je vous remercie.

Intervention de M. le docteur MARION, délégué à l'entraide

Nous nous efforçons de maintenir les liens avec les compagnons isolés ou retenus chez eux par l'âge ou la maladie et de leur rendre, si possible, visite.

Ces temps-ci, nous les trouvons inquiets devant la menace de grippe et nous essayons de les rassurer.

Nous leur disons : « N'ayez pas peur. »

Notre Ministre de la Santé, madame Roselyne Bachelot, veille, l'arme au pied, plus justement, la seringue à la main.

Tous les conseils, toutes les consignes ou directives sont donnés tous les jours sur tous les médias. Journaux, télé, internet font barrage au virus A, N, H,... et tous les autres ;

- les vaccins sont dans les officines pharmaceutiques ;
- tous les professionnels de la santé sont réquisitionnés, y compris les retraités ;
- les campagnes de vaccination sont programmées ;
- les instituts de recherche, de prospective, de statistiques tournent à plein régime.

Malgré cette feuille de route rassurante, mes amis restent craintifs.

Mais à la fin de la visite, leur totale confiance revient quand nous leur disons : « Si vous avez un coup dur, prenez notre annuaire du Mérite 82, vous y trouverez les coordonnées d'un Compagnon toujours prêt à vous venir en aide. »

La grippe ne passera pas.

Et nous nous retrouverons tous biens portants l'an prochain, en janvier, pour la Coque des Rois.

Résumé de l'exposé de Monsieur le Commandant Adjoint de la Maison d'arrêt de Montauban

Parler des prisons, c'est aborder la problématique du fait social sous l'angle de son échec.

La prison doit gérer plus de vingt ans de crise de la société et elle est devenue le seul lieu où l'on retrouve tous ces exclus. « La prison n'est qu'un reflet démesurément grandi de la société qui produit ceux qu'elle incarcère. » (Hubert Bonaldi, Directeur régional)

La mission de l'administration pénitentiaire et de ses personnels est de réussir là où tous les dispositifs d'intégration ont échoué.

Mission quasi impossible et où le constat fait par la commission dirigée par Louis Mermaz (rapport du 28/06/2000) s'est révélé accablant pour l'institution, voire stigmatisant en citant cette phrase reprise par les plus hautes instances : « elle est une honte pour la République ».

En effet, tant que l'institution ne fait que réagir à la demande, le plus souvent à la suite d'incidents comme, par exemple, sur la recrudescence malheureuse des suicides, elle ne peut évidemment faire passer aucun message valorisant pour elle-même et ses personnels.

L'actuelle Garde des Sceaux et des Libertés, Madame Alliot-Marie a su désamorcer les polémiques contre-productives de certains contempteurs au discours angélique ou ultra sécuritaire en proposant aux médias d'appréhender cet espace en pratiquant l'« immersion » intra-muros (on en verra les effets dans les mois qui viennent).

Par ailleurs, pendant que se discutait la nouvelle loi pénitentiaire, Monsieur Jean-Marie Bockel, Secrétaire d'Etat, disait en substance : « Il est grand temps de réintégrer la prison réelle dans l'espace de la délibération démocratique afin que celle-ci cesse justement d'en être la part mauvaise. »

Quel est donc le constat de l'état de nos prisons françaises ?

Le point commun des différents écrits, ouvrages, rapports est d'évoquer la même problématique qui est celle de la vie quotidienne de nos détenus, décrite comme indigne pour un pays qui a vu naître la Déclaration des droits de l'homme.

Cette difficulté sur laquelle la Cour Européenne des Droits de l'Homme nous reprend régulièrement repose sur le principe de l'encellulement individuel. Principe sur lequel nos Parlementaires ont longuement disserté et qui a abouti, en Commission mixte paritaire, à la confirmation de celui-ci avec un moratoire de cinq ans auprès des instances européennes, afin d'être d'ici là en conformité avec ce postulat.

Il faut préciser, ici, que ce principe existe dans notre corpus législatif depuis 130 ans, mais qu'il était battu en brèche par toute une série d'exceptions et de dérogations émanant de la partie réglementaire du Code de procédure Pénale. Donc, admettre d'entrée de jeu que le surencombrement des maisons d'arrêt est une condition suffisante pour déroger à l'encellulement individuel démontrait toute la fragilité du principe.

Corollaire de l'encellulement individuel, c'est la réalité de la surpopulation carcérale qui est la pierre angulaire d'un nombre considérable de dysfonctionnements intra-muros.

Concrètement, dans nos détentions, la distribution des repas est deux fois plus longue que le temps prévu, les plats arrivent froids dans les cellules servies en dernier ; les capacités en eau chaude sont insuffisantes pour permettre le nombre de douches réglementaires (3... par semaine).

Les conditions de promiscuité pour l'utilisation des toilettes communes, l'ouverture de la fenêtre, la télé allumée en permanence, etc. Cette vie quotidienne qui est rythmée dans 9 mètres carrés à 2 voire à 3 ou plus est une succession de négociations et de tensions. Ce traitement infligé aux détenus peut être considéré, à juste titre, comme inhumain et dégradant et générateur, malheureusement, d'actes d'agression entre détenus, de racket, d'auto-agression et aussi d'agression envers les surveillants.

Ces derniers, considérés à tort comme des porte-clés par des gens non avertis, sont en réalité des régulateurs de tensions dont la marge de manœuvre est bordée par leur mission de sécurité.

Ajoutons à cela une mutation dans l'ordre des infractions et nous trouvons le viol et les agressions sexuelles comme première cause d'incarcération ; puis viennent les infractions à la législation sur les stupéfiants ; mais, surtout, on constate une augmentation constante des entrants présentant des troubles psychiatriques.

Le tout dans des structures délabrées, pour ne pas dire vétustes.

D'ici à 2012, la France prévoit de construire 30 nouvelles prisons et d'en fermer 13 anciennes.

Quelques chiffres : 62 073 détenus au 1/11/2009 pour 54 285 places. Au 07/12/09, il y a eu 2 404 tentatives de suicide et 115 qui ont abouti. Cela concerne la tranche d'âge masculine de 21-40 ans. Au 03/12/2009, il y a eu 110 actes de violence, principalement des coups isolés et des rixes dans les cours et cellules dans les Maisons d'arrêt.

La question : Pourquoi en est-on arrivé là ?

Pour le comprendre, il faut intégrer schématiquement trois paramètres :

– Le premier est le quasi-doublement sur vingt ans de la population carcérale qui a posé la question de l'intégration des capacités d'accueil des établissements pénitentiaires, question à laquelle les différents gouvernements ont répondu par la construction de prisons nouvelles mais qui, jusqu'à présent, n'a pas permis de juguler cette inflation carcérale (63 000 places prévues pour 2012).

– Deuxièmement, il s'agit de l'accroissement de la durée de la détention qui est le phénomène le plus marquant. La durée moyenne de détention en 1975 était de 4,3 mois ; elle est passée à plus de 9 mois en 2000 et elle a continué de croître. Les facteurs de cet accroissement résultent, d'une part, de l'alourdissement des peines prononcées et d'un moindre recours aux procédures d'aménagement de peines (libération conditionnelle, semi-liberté, placement sous surveillance électronique) et, d'autre part, d'un allongement de la détention provisoire.

Cette dernière a fait l'objet de nombreuses réformes et une des dernières propositions qui fait l'actualité politique tourne autour de la suppression du juge d'instruction.

En effet, on constate que la durée d'une détention provisoire à l'instruction est, en moyenne, un peu plus longue de cinq mois, toutes affaires confondues. Cela représente une lourde charge de travail pour un cabinet d'instruction et il faut bien observer que, dans un dossier, il se peut qu'il y ait plusieurs mises en examen, ce qui, au final, avec les expertises, les enquêtes et les confrontations, peut durer en moyenne un an.

– Dernier paramètre, il s'agit, une fois que la personne détenue

est jugée et qu'elle n'est plus dans le délai d'exercer ses voies de recours (ce qui, dans le cas contraire, ne fait que rallonger son séjour en prison), faut-il encore qu'une orientation dans un établissement pour peine puisse s'effectuer.

Contrairement aux Maisons d'arrêt qui accueillent des prévenus et des condamnés à des peines inférieures à 2 ans, les établissements pour peines (Centre de détention et Maison centrale) fonctionnent avec un numerus clausus, ce qui occasionne un « bouchon » en Maison d'arrêt.

Notre pays a pour ambition de se doter d'une politique carcérale et, depuis l'introduction des Règles Pénitentiaires Européennes, en 2006, dans notre droit interne et sous la « pression » de la jurisprudence administrative, l'émergence d'un cadre législatif devrait avoir des incidences positives.

La base réglementaire, qui fondait actuellement l'action juridique pénitentiaire, lui était trop souvent opposable, ce qui, à terme, générait un manque de lisibilité dans les pratiques.

On assiste depuis 2000 à une restriction des mesures d'ordre intérieur au profit de mesures « portant grief », ce qui amène à l'instauration de la procédure du contradictoire. La prise en charge des détenus se fera en tant qu'usagers d'un service public et aura pour résultante d'éviter la désocialisation des intéressés avec la conservation de leurs droits sociaux économiques (possibilité de déclarer l'établissement où ils sont incarcérés en tant que domicile). Par ailleurs, l'arrivée de personnes extérieures telles que le délégué du Médiateur de la République, le Contrôleur général des prisons... sont autant de signes que la prison se recentre au sein de la société.

La politique pénale inscrite dans la lutte contre la récidive devra fédérer le milieu ouvert (service d'insertion et de probation) avec le milieu fermé en tant que gestionnaire du flux carcéral.

En amont, par les peines alternatives à la détention provisoire, par le biais des placements électroniques et, en aval, par les aménagements de peine.

Dès l'audience de jugement, l'aménagement de peine serait la règle et l'emprisonnement l'exception, tout au moins en dernier recours.

Il faut considérer la prison comme un espace de régulation où le travail, la formation, l'enseignement, les cultes ont leurs places au même titre que d'autres partenaires institutionnels ou non. La révision générale des politiques publiques induit à faire travailler des acteurs de domaines différents avec des objectifs communs. Celui de la prévention de la délinquance étant la finalité.

La prison a envie d'évoluer en même temps que la société et ce n'est pas parce que sa porte est fermée à la rue qu'elle reste hermétique face aux évolutions de son temps.

Mais il lui faut concilier deux missions antagonistes (garde et insertion) et, pour cela, je citerai, en guise de conclusion, la phrase de George Bernard Shaw dans ses maximes révolutionnaires :

« L'homme le plus inquiet d'une prison est le directeur. »

Ils ont rejoint la Section du Tarn-et-Garonne :

Monsieur le Lieutenant-Colonel Frédéric SAULNIER
Commandant de groupement de la Gendarmerie de Tarn-et-Garonne
Madame Evelyne ECHEVARNE
Madame Nicole GERARD
Monsieur Paul MICHEL
Monsieur André AUGE
Monsieur Daniel LORDEY

Nos disparus :

Madame Bernadette Bon, ancien Maire de Lacourt St Pierre
Monsieur Maurice Bauvies, Directeur d'école honoraire
Sœur Thérèse de la Rédemption, directrice honoraire du centre Bellissem et Montbeton, née Juliette Bruniquel

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Lundi 7 décembre 2009

La réunion est ouverte à 10h30 par M. Jacques Garrisson, Président.

Il propose, pour améliorer le dynamisme de la Section 82 que le CA se réunisse plus souvent. Puis, on passe au vote pour l'élection du Bureau. Mademoiselle Brousset souhaite son remplacement au poste de secrétaire. Madame Carral, qui accepte cette charge, est élue à l'unanimité.

Le Bureau est désormais composé :

Président : M. Jacques Garrisson

Vice-présidents : MM. Pierre Marion
Christian Doumenc
Secrétaire : Mme Danielle Carral
Adjoint : M. Michel Gabach
Trésorière : Mme Huguette Montagnac
Adjoint : M. José Pouget

Membres chargés

des manifestations : Mme Liliane Larroque
de la sortie de printemps et Rétina : M. José Pouget
des conférenciers et articles (Bulletin de liaison) :
M. Jean-Claude Delmas
du prix du civisme et du recrutement : M. Christian Delperie et
M. Michel Gabach
de la création d'antennes : M. Christian Viatge
du bulletin de liaison : M. Robert Guicharnaud

Le Président attire l'attention sur l'écart qui existe entre le nombre des décorés et celui des adhérents à l'association. Il demande de convaincre les nouveaux promus d'adhérer et remarque avec satisfaction qu'en Tarn-et-Garonne tous les nouveaux diplômés ont adhéré.

Les membres du CA expriment le souhait que la remise des diplômes soit faite avec plus de solennité et ils pensent qu'après le moment de silence en mémoire des disparus, l'assistance pourrait chanter La Marseillaise.

Le Président dit son plaisir d'annoncer que le Président national assistera à l'assemblée générale 2010.

La séance est levée à 12h.

Ils ont été nommés ou promus dans l'Ordre :

Au grade de commandeur :

Le Lieutenant-Colonel Edmond BLATT
(décret du 6 novembre 2009)

M. Marcel AMATRUDA (décret du 13 novembre 2009)

Au grade de chevalier :

M. Jean-Christophe BAYROU (décret du 13 novembre 2009)
M. Georges CALSINA (décret du 13 novembre 2009)
Mme Michèle AJELLO (décret du 13 novembre 2009)

Nous leur adressons nos très vives félicitations.

Manifestations auxquelles la section de Tarn-et -Garonne était présente

Mercredi 19 août 2009	Commémoration du 65ème anniversaire de la libération de Montauban
Jeudi 10 septembre 2009	Prise de commandement du Groupement de Gendarmerie de Tarn-et-Garonne par le Lieutenant-Colonel Frédéric Saulnier
Jeudi 10 septembre 2009	Conférence de M.Marcel Amatruda au 17ème RGP sur l'engagement du Corps expéditionnaire français durant la campagne d'Italie de 1943 à 1944.
Dimanche 20 septembre 2009	A Bressols, célébration franco-polonaise en hommage à Joseph Mezyck, jeune Polonais fusillé par les Allemands le 18 août 1944 et enterré au cimetière de Briac.
Vendredi 25 septembre 2009	Cérémonie au Cours Foucault à l'occasion de la journée d'hommage aux Harkis
Jeudi 1er octobre 2009	Dans les locaux du 17ème RGP, cérémonie commémorative du 62ème anniversaire BAC KAN et Fête de la Saint Michel
Mercredi 7 octobre 2009	A Reyniès, congrès départemental de la Fédération des combattants de moins de 20 ans
Vendredi 9 octobre 2009	Inauguration du giratoire Caroline Aigre
Dimanche 11 octobre 2009	Assemblée générale des Anciens d'Indochine à l'Etap Hôtel à Montauban
Dimanche 18 octobre 2009	Assemblée générale des Médaillés du travail à l'Etap Hôtel
Dimanche 1er novembre 2009	Cérémonie du 1er novembre au cimetière urbain de Montauban

Lundi 9 novembre 2009	39ème anniversaire de la mort du Général de Gaulle au Cours Foucault
Mercredi 11 novembre 2009	A Montauban, cérémonie de l'Armistice de 1918
Samedi 14 novembre 2009	A Bressols, cérémonie commémorative de l'Armistice de 1918
Dimanche 15 novembre 2009	Au 17ème RGP, assemblée générale de l'Association des Anciens Combattants des Missions extérieures
Dimanche 22 novembre 2009	Assemblée générale de la 132ème section de la Médaille Militaire dans les locaux du 17ème RGP à Montauban
Vendredi 7 décembre 2009	A Monclar-de-Quercy, à la stèle AFN, dépôt de gerbe.

Nos félicitations vont vers Monsieur Louis Olivet, Commandeur de l'O.N.M., membre de notre Section, qui a reçu la Médaille de Vermeil de l'Association Franco-Britannique dans les locaux de la Mairie de Montpezat-de-Quercy.

-:-:-:-

Un clin d'œil affectueux à François Naud et Chantal de Marssac qui ont convolé en « justes noces » en l'Eglise de Moissac, le 25 juillet 2009.

-:-:-:-

Nous formulerons des vœux pour une meilleure santé à Jean-Claude Delmas, au général Parlanti, à Adrien Vilette et aux autres Compagnons pouvant être handicapés.

A LIRE

– ***Histoire des casernements militaires en Tarn-et-Garonne***

Ce texte est publié par l'ANOCR 82. On peut se le procurer soit au secrétariat de l'ANOCR 82 (05 63 66 87 22) soit à la librairie Deloche à Montauban. Prix 30 €.

– ***Les pigeonniers en Tarn-et-Garonne***

Texte et illustrations de Jean-Claude Delmas, membre du Bureau de la Section du Tarn-et-Garonne de l'ANMONM

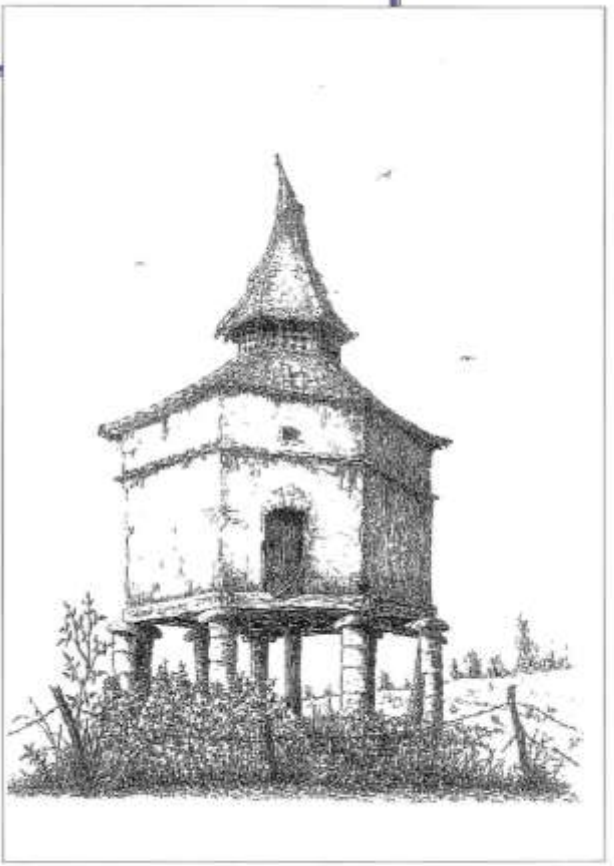

LES PIGEONNIERS

Texte et illustrations de Jean-Claude Delmas

De tout temps, le pigeon fut un oiseau protégé des hommes. Son élevage a toujours occupé seigneurs et paysans. Pour mieux l'accueillir, des logis spacieux favorisant leur instinct grégaire furent nécessaires. Que ce soit en Mésopotamie, en Egypte ou en Europe, des bâtiments parfois somptueux leur furent consacrés ; ils abritaient jusqu'à des milliers de pigeons devenus objets d'agrément ou culinaires. Propriétaires royaux ou seigneuriaux édifièrent donc colombiers ou pigeonniers, ces derniers moins imposants, où se concentrait la « colombine ». Cet engrais naturel, riche en azote, fut une source de revenus confortable jusqu'à l'arrivée du guano du Chili et des phosphates du Maroc moins onéreux au XIX^{e} siècle.

Outre ses rôles précédents, le pigeon servait de liaison militaire à travers les lignes ennemies. Deux anecdotes viennent l'illustrer : au siège infructueux de Leyde par les Espagnols en 1574, le Prince d'Orange, victorieux, ordonna que les volatiles soient nourris par le Trésor et décréta qu'ils soient embaumés à leur mort. Plus tard, en 1815, on présume encore que la soudaine fortune de la Banque Rothschild n'aurait pas eu d'autre origine qu'une spéculation monstre, dans les milieux boursiers de Londres, sur l'issue de la bataille de Waterloo. En effet, le lieu du combat était noyé dans un épais brouillard ; l'usage du télégraphe Chappe était donc exclu au bénéfice des pigeons-voyageurs qui, eux, traversèrent sans effort les nuages vers les côtes britanniques !

Dans notre Sud-ouest, on ne rencontre plus que des pigeonniers postérieurs au XVI^{e} siècle, qui ont pu résister aux injures du temps ou au remembrement agricole. Qu'ils soient du Haut ou du Bas-Quercy, ils comportent une « volière », pièce carrée ou circulaire montée hors-sol sur pilotis ou sur arcades à l'abri des rongeurs et autres prédateurs. Une ceinture de briques vernissées et des plaques de tôle aux arêtes jouaient le même rôle défensif. Cette volière, lieu de vie, contenait des nids d'osier ou des « boulins » de briques encastrés dans la paroi. Au centre de la pièce, une échelle à pivot permettait d'atteindre chaque nid et de cueillir les œufs.

La volière était constituée de torchis à colombages ou de pierre, de bois et de briques appareillées selon les époques et les matériaux de la région.

Au-dessus des tuiles de la toiture se dressait un « épi de faîtage » composé d'une quille, d'une cruche et, le plus souvent, d'un pigeon d'argile ou de céramique pouvant servir d'appeau.

Pendant longtemps, le nombre des colombiers fut limité par le privilège des seigneurs dont c'était l'apanage. Toutefois, les pays « d'oc » avaient déjà pris quelques licences avec la loi. Il fallut l'abolition des privilèges dans la nuit du 4 août 1789 pour démocratiser cette interdiction. D'où la construction de nombreux pigeonniers sur l'ensemble du territoire. D'architecture plus discrète, ils se nomment souvent « en pied de mulet » par analogie avec le sabot de l'animal et étaient de base carrée à double pente de toiture. Datant surtout du XIX^{e} siècle, ils répondent à l'orgueil longtemps refoulé des propriétaires roturiers.

Parmi les pigeonniers pittoresques du Quercy, on peut retenir celui de Nadesse à Verdun-sur-Garonne. Datant du XVIII^{e} siècle, il comporte une tourelle accolée qui contient un escalier à vis pour accéder à la volière. Un autre exemple est, à Fonneuve, celui de Dariat. Il présente un socle inversé concave qui s'oppose à l'ascension des nuisibles.

Dans un autre registre, nous trouvons un témoignage du pouvoir ecclésiastique à la fin du Moyen Age : nous voulons citer, à Montauban, le colombier de l'abbaye de Montauriol, daté de 1546 ; il est classé M.H. Ce faux donjon militaire avec créneaux et échauguettes est très ostentatoire à l'image de la puissance de l'Eglise de l'époque.

Qu'ils soient du Haut ou du Bas-Quercy, roturiers ou seigneuriaux, colombiers et pigeonniers participent à l'attrait de nos campagnes par leur harmonieuse diversité.

— Colombier abbatial de Montauriol - M.H. 1546 —

Montauban E. de G.

- DARIAT -

Colombier de Radosse (1740) à Verdun sur Garonne (T. et G.)

RAPPEL

Les résidences de la Société d'Entraide des membres de la Légion d'Honneur –S E M L H – sont ouvertes aux membres de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite – A N M O N M :

– Résidence du Château du Val, à 3 km de Saint-Germain-en-Laye

Directeur : M. Jacques TROPIN, Château du Val, BP 4256, 78104 SAINT GERMAIN EN LAYE CEDEX, Tél. 01 30 86 25 00

– Résidence Costeur-Solviane, à Saint-Raphaël (Var)

Directeur : M. Michel BONNY, Résidence Costeur-Solviane, 263, Bd Frédéric Mistral, BP 322, 83700 SAINT RAPHAEL, Tél. 04 94 95 14 79

– Résidence du Château de Pouy, entre Champagne et Bourgogne

Directeur : M. Gilbert HENSINGER, 10290 CHATEAU DU POUY SUR VANNES, Tél. 03 25 39 35 70

Ainsi que le Cercle militaire, place des Augustins à Paris.

Pour se rendre dans ces Résidences ou au Cercle militaire de Paris, il convient d'être en possession de sa carte de membre de l'O.N.M.

NOUVELLES BRÈVES

– Réunion des Présidents de Section à Paris le 22 septembre 2010

– Congrès de Tours jumelé avec l'Assemblée générale nationale les 27, 28, 29 mai 2010

-:-:-:-:-:-

A prévenir en cas d'événements importants (hospitalisation, décès, etc.)

Le président : 05 63 63 21 24
La secrétaire : 05 63 20 30 62
Le Délégué à l'entraide :
05 63 63 15 89